

# Approbation du type de radio Oman (TRA)

L'approbation de type des produits de télécommunication et de radiocommunication destinés à être commercialisés à Oman est basée sur l'approbation de la TRA.



## Résumé de la procédure d'approbation de type radio /télécom de la TRA

Les produits émetteurs et récepteurs de radiofréquences destinés à être commercialisés à Oman et qui utilisent le spectre radioélectrique ou se connectent au réseau public sont soumis à un processus d'approbation obligatoire délivré par l'Autorité de régulation des télécommunications (TRA).

Les activités d'essai de conformité de la TRA avec les exigences techniques sont basées sur les rapports d'essai de la RED 2014/53/EU. En outre, un certificat d'examen de type de l'UE doit faire partie de la documentation technique soumise à la TRA.

Une fois que l'essai de type de l'équipement a été effectué, un fournisseur local omanais doit demander le certificat d'approbation de la TRA en fournissant la documentation requise. Cette demande doit être soumise via la plateforme en ligne de la TRA. La validité du certificat TRA est indéfinie.

## Marquage des produits par la TRA

Une fois que l'approbation de type a été accordée par la TRA, une étiquette d'approbation doit être placée sur l'équipement, à l'extérieur de l'emballage et sur tout document joint (tel que le manuel d'utilisation).

L'étiquetage de l'équipement doit répondre aux exigences suivantes :

- L'étiquette doit être imprimée (si possible) ou apposée sous forme d'autocollant.
- L'étiquette doit avoir un fond blanc et un texte noir.
- Le dessin de l'étiquette doit correspondre à l'image ci-dessous et doit contenir les informations suivantes :
  - Autorité de régulation des télécommunications (TRA)
  - Numéro d'enregistrement du distributeur/importateur délivré par la TRA
  - Numéro d'approbation/d'enregistrement délivré par la TRA